



### COMMENT CONTRIBUER À LA LUTTE ?

La veille sanitaire continue.

De nouvelles prospections à la recherche d'arbres malades dans les jardins sont régulièrement organisées.

Merci de faciliter le travail des agents des services de l'état en leur réservant un bon accueil lors de leur passage.

Vous pouvez participer activement à la lutte en surveillant vos arbres et en contactant la DAAF ou la FREDON à la moindre suspicion de symptômes.

# PROTÉGEZ VOS AGRUMES

Le chancre citrique est apparu certainement après l'introduction non autorisée de plants d'agrumes en Martinique.

Cette bactérie a le statut de danger phytosanitaire de 1<sup>ère</sup> catégorie à la Martinique (arrêté du 31/07/2000) et en Métropole. La lutte contre cette maladie est obligatoire.

#### RAPPEL

L'importation des végétaux en Martinique est strictement réglementée.

Credits photos : DAAF FREDON Martinique, A. Janel, C. Ligera



**DAAF-SALIM**  
Service de l'Alimentation  
Parc de Tivoli, B.P. 671  
97264 Fort-de-France  
Tél. : 0596 64 89 64  
salim.daafr972@agriculture.gouv.fr



Fédération Régionale de Défense  
contre les Organismes Nuisibles  
Route du Lycée agricole  
Croix Rivail - 97224 DUCOS  
Tél. : 0596 73 58 88  
info@fredon972.fr



## contre le CHANCRE CITRIQUE



Le **chancre citrique**, grave maladie des agrumes, a été détecté pour la première fois en Martinique en juillet 2014, dans la commune du Morne Rouge.

Les actions menées par la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et l'aide apportée par les acteurs locaux de la commune, ont permis d'éradiquer tous les foyers connus à ce jour. **Mais restons vigilants**, car des agrumes malades peuvent encore être diagnostiqués !

**Aucun traitement** n'existe pour cette maladie affectant grandement le rendement et la qualité des agrumes du territoire. Elle peut **mettre en péril** toute la production martiniquaise et devenir une **menace environnementale** et **économique pour notre île**.

### QUELLES PLANTES SONT CONCERNÉES ?

Tous les **agrumes**, c'est-à-dire les orangers, pomelos, limettiers, citronniers, mandariniers etc... mais également l'espèce *Poncirus trifoliata*, souvent utilisée comme **porte-greffe**.

### COMMENT SE TRANSMET LA MALADIE ?

La maladie se transmet par l'action combinée du **vent** et de la **pluie**, l'agent infectieux étant transporté dans les gouttelettes d'eau et pénétrant par les orifices naturels de la plante ou, plus facilement encore, par les **blessures** infligées par les épines ou **lors de la taille**.

Les vêtements de pluie ou les **outils souillés** par contact avec les arbres malades sont également des sources de contamination.

Enfin, les méthodes de multiplication par **boutures** et **marcottés** sont des facteurs très importants de dissémination de la maladie.

### COMMENT PROTÉGER VOS AGRUMES ?

5 mesures essentielles :

### COMMENT RECONNAÎTRE LA MALADIE ?

Le chancre citrique se reconnaît aux **taches circulaires brunâtres** sur le feuillage et les fruits. Elles sont en **relief et rugueuses**, et parfois entourées d'un **halo jaune**. Lorsque la maladie est avancée, elle provoque une **perte des feuilles**, un dépérissement des jeunes branches, une chute prématurée des fruits et peut conduire à **la mort de l'arbre**.

Taches  
circulaires  
brunâtres  
sur fruit



Halo jaune  
sur fruit



Taches circulaires  
brunâtres  
sur face inférieure  
d'une feuille



Halo jaune  
sur feuille  
face supérieure



Taches en relief  
et rugueuses  
sur face inférieure  
d'une feuille



Perte  
des feuilles



Se laver les mains entre  
chaque arbre lors  
de la cueillette



Désinfecter les outils de taille  
entre chaque arbre avec  
de l'alcool ou un bactéricide



Ne pas s'occuper  
des agrumes lorsqu'il vient  
de pleuvoir



Se procurer  
ses plants dans les  
pépinières professionnelles



Ne pas recevoir, ni donner  
des boutures ou marcottes  
d'agrumes